



**CITÉ  
INTERNATIONALE**  
UNIVERSITAIRE  
DE PARIS

Studio de musique  
Grand Studio  
**Conditions générales d'utilisation**

## INSCRIPTION

Pour toute utilisation de la salle une inscription annuelle (valable 12 mois de date à date) est obligatoire :

13 euros pour un individuel

18 euros pour un groupe (entre 2 et 8 personnes)

35 euros pour un ensemble

## MODALITES DE RESERVATION

L'utilisateur pose une option sur un créneau horaire par mail ou par téléphone. Suite à cette demande, un devis sera envoyé par mail. La réservation ne sera définitivement prise en compte qu'à réception d'un « bon pour accord » par retour de mail dans le délai indiqué dans ledit devis.

La salle est louée pour une durée minimum d'une heure. **Le temps de pause entre deux services de répétition d'un même ensemble est facturé, que la salle soit occupée ou non par les musiciens.** Le studio loué doit être libéré à l'heure exacte où la réservation prend fin. Le temps d'installation et de rangement pourra également être facturé s'il excède 1/2h avant et après la réservation.

Les demandes de réservation d'ensembles sont prioritaires. De ce fait, les demandes de réservation à titre individuel (solo/duo) ne pourront être définitivement confirmées que 48h à l'avance.

Pour les ensembles amateurs : dans le cadre d'une convention, il est possible de réserver des créneaux fixes d'une semaine à l'autre. Dans ce cas, un tarif forfaitaire est appliqué et les utilisateurs s'engagent à répéter toutes les semaines aux horaires correspondant aux créneaux choisis.

## CONTACT

Anne CARLETTI : responsable des studios | location Grand Studio

Du mardi au vendredi de 9h à 17h

Courriel : [anne.carletti@ciup.fr](mailto:anne.carletti@ciup.fr)

T : 01 58 40 83 16

Ou, en cas d'urgence, le standard des studios

Du mardi au vendredi de 10h à 23h

Les samedis et dimanche de 10h à 14h (agent d'accueil) et de 14h à 20h

Courriel : [studiosmusique@ciup.fr](mailto:studiosmusique@ciup.fr)

T : 01 58 40 83 14

## MODALITES DE PAIEMENT

Pour les associations/structures professionnelles : le règlement de la réservation s'effectue dans un délai de 1 mois maximum après réception de la facture (chèque à l'ordre de la CiuP ou par virement bancaire) à l'adresse suivante :

Cité internationale universitaire de Paris

Studios de Musique

27M boulevard Jourdan

75014 Paris

Pour les locations à titre individuel : le règlement s'effectue le jour même en espèces, chèque ou CB.

## MODALITES D'ANNULATION

L'annulation d'une réservation ne peut se faire que par mail.

Si l'annulation d'une réservation intervient moins de 10 jours ouvrés (soit entre 9 et 0 jours ouvrés), l'intégralité du prix de la réservation reste due par l'utilisateur.

Si l'annulation intervient plus de 10 jours ouvrés (délai égal ou supérieur à 10 jours ouvrés) avant la date de réservation, elle est acceptée sans pénalité.

## TARIFS 2021-2022

TARIF PROFESSIONNEL/STRUCTURE SUBVENTIONNEE	Tarif horaire	Forfait 30*
Au-delà de 10 personnes/audition/master-classe	60	50
Entre 5 et 10 personnes	55	45
Entre 1 et 4 personnes	30	25

\* Forfait 30h pour les professionnels valable 1 semaine

TARIF AMATEUR/STRUCTURE NON SUBVENTIONNEE	Tarif horaire	Forfait 30 *
Au-delà de 30 personnes/audition/master-classe	50	42
Entre 21 et 30 personnes	42	36
Entre 11 et 20 personnes	36	30
Entre 5 et 10 personnes	30	24
Entre 1 et 4 personnes	24	19

\* Forfait 30 séances pour les amateurs valable 1 saison

## CONDITIONS D'UTILISATION

La salle est réservée exclusivement aux répétitions musicales et aux présentations publiques (cf. conditions ci-dessous). Aucune activité commerciale professionnelle ne pourra y être exercée et aucun enseignement ne pourra y être dispensé.

### Etat des lieux

La salle et le matériel mis à disposition sont réputés être en bon état, sauf indication contraire de la part de l'utilisateur qui doit avertir immédiatement le bureau d'accueil des studios de musique de toute dégradation. A défaut, la dégradation éventuellement constatée pourra lui être imputable et faire l'objet d'une contrepartie financière (paiement sur la base de la facture de réparation/remplacement matériel).

Après chaque répétition, la salle doit rester propre et bien rangée. Il est rappelé qu'il est interdit de manger, boire ou fumer à l'intérieur de la salle. Il est possible de manger et boire dans le hall d'accueil, ou à l'extérieur, et uniquement à cet endroit qui devra être laissé propre.

### Sécurité

L'utilisateur s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et des biens au sein des locaux mis à sa disposition et durant la mise à disposition. A ce titre, l'utilisateur s'engage à respecter les impératifs de sécurité relatifs au nombre maximal de personnes pouvant être accueillies dans l'espace mis à disposition. Les issues de secours doivent rester parfaitement dégagées et le passage par ces issues ne doit en aucun cas être entravé.

### Responsabilités

L'utilisateur sera responsable de tout dommage causé à la CiuP ou à un tiers, résultant de son activité, de ses équipements, de son personnel ou de toute autre personne dont il répond.

Dès lors qu'il quitte les locaux en y laissant du matériel lui appartenant, l'utilisateur s'engage à s'assurer lui-même de la fermeture des locaux mis à sa disposition.

Au cas où la possibilité ne serait pas laissée à l'utilisateur d'assurer la fermeture des locaux mis à disposition, celui-ci ne devra laisser aucun matériel, objet ou vêtement sans surveillance. La CiuP décline toute responsabilité quant aux objets ou matériel laissés sans surveillance au sein des locaux mis à disposition.

L'utilisateur s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire respecter l'ordre à l'intérieur des locaux mis à sa disposition.

L'utilisateur s'engage à souscrire une ou plusieurs polices d'assurance garantissant les risques ci-dessus mentionnés ainsi que les dommages subis par ses propres équipements.

L'utilisateur s'engage à prendre soin du matériel mis à disposition et en particulier du piano. La CiuP prend en charge les frais liés aux accords réguliers du piano. Tout accord supplémentaire sera à la charge de l'utilisateur **sur autorisation préalable**.

### Force majeure

En cas d'impossibilité d'utiliser les espaces mis à disposition pour une cause qui n'est imputable à aucune des parties (telle que : acte de guerre, émeute, inondation, incendie, explosion, épidémie...), la réservation sera annulée de plein droit sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée par l'une ou l'autre des parties.

### Présentation publique

Les présentations devant un public sont autorisées dans le Grand Studio aux conditions suivantes :

- cette salle n'étant pas une salle de concert : **pas de billetterie, pas de quête, pas de publicité**
- **le public maximum : 50 personnes**
- il revient à l'utilisateur d'installer les chaises puis de les ranger, en les empilant, à l'issue de la présentation
- il est formellement interdit de boire et de manger dans la salle, **les pots sont donc tout-à-fait exclus**.

### Prises de vue

Seules les prises de vue ou de son à usage privé ou amateur sont autorisées au sein de la salle. Toute prise de vue ou de son dans un contexte professionnel et commercial, ayant vocation à être diffusée au public, par quelque moyen que ce soit, doit faire l'objet d'une convention de tournage signée avec la Cité. L'utilisateur peut, à cet effet, prendre contact avec le service tournage de la Cité à l'adresse suivante : [service.tournages@ciup.fr](mailto:service.tournages@ciup.fr). Le non-respect de cette condition entraînera une facturation de l'utilisateur, conformément aux tarifs en vigueur appliqués par le service tournage, avec une majoration de 20% du tarif.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Descriptif Grand Studio

Surface : 127 m<sup>2</sup> / Capacité : 60 personnes autorisées maximum

### Accès piéton / accès véhicule

Cité internationale universitaire de Paris - 17 boulevard Jourdan - 75014 Paris

RER B Cité universitaire (ou métro Porte d'Orléans puis Tramway T3)

L'accès véhicule est autorisé à titre exceptionnel, si du matériel type grosse percussion, harpe, contrebasse est à décharger. Il est limité à 3 véhicules par ensemble. Il est à demander au bureau d'accueil des studios ([anne.carletti@ciup.fr](mailto:anne.carletti@ciup.fr) ou [studiosmusique@ciup.fr](mailto:studiosmusique@ciup.fr)) au plus tard 48h avant la réservation, en incluant, nom, prénom du détenteur du véhicule, type, marque et plaque d'immatriculation du véhicule.

L'entrée véhicule se situe au 27 boulevard Jourdan. Pour le chargement/déchargement, il est possible de se garer devant la maison. Pour le stationnement, utiliser le petit parking ou les allées qui se trouvent à côté la maison.

### Accès à la salle

Maison du Cambodge : au fond du campus en face de la Maison internationale, en bordure du périphérique.

**L'entrée des studios se situe à gauche de l'entrée principale de la Maison (descendre quelques marches).**

Horaires d'ouverture du bureau d'accueil des studios de musique :

Du mardi au vendredi : 10h-23h

Samedi & dimanche : 10h-14h (agent d'accueil)  
14h-20h

Pour les associations/structures professionnelles, les réservations en dehors des heures d'ouverture du bureau d'accueil sont possibles : dans ce cas, la carte d'accès du Grand Studio doit être retirée puis rendue au PC27.

### Matériel à disposition inclus dans le tarif de la salle

Les interrupteurs de la salle se trouvent sur le mur de gauche en entrant dans la salle.

60 chaises - 40 pupitres (20 rigides, 20 pliants)

1 chaise haute - 1 pupitre de chef - 1 estrade de chef - 2 tabourets de contrebasses

1 piano ¼ queue (Petrov) et son tabouret - 2 timbales (n°3 et n°4) en état d'usage - 1 batterie complète (Pearl)

2 enceintes amplifiées JBL - 2 microphones SM58 (câbles XLR et pieds de micro). Matériel supplémentaire, nous consulter.

Restauration

Toutes les informations sur le lien [http://www.ciup.fr/fr/les\\_services\\_aux\\_publics/restauration\\_et\\_cafeteria](http://www.ciup.fr/fr/les_services_aux_publics/restauration_et_cafeteria)

Politique de protection des données personnelles

Pour plus de précision sur la politique de protection des données personnelles de la CIUP, nous vous invitons à consulter le site [www.ciup.fr](http://www.ciup.fr).

Je soussigné, Madame / Monsieur.....

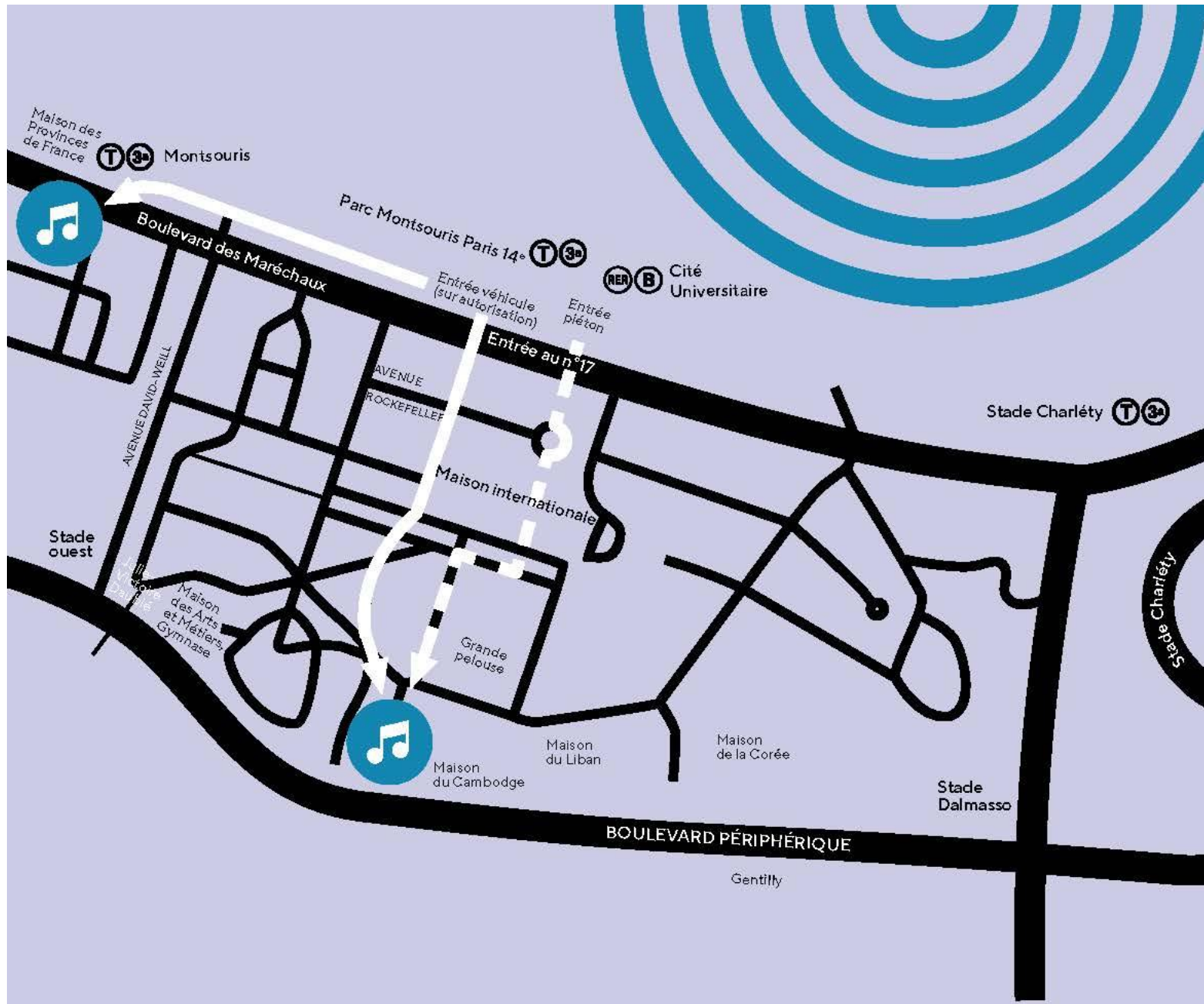
Représentant le groupe / l'ensemble/ l'association /

.....

Déclare avoir bien pris connaissance et accepte sans réserve les conditions générales d'utilisation des Studios de Musique, qui m'ont été transmises au moment de l'adhésion.

Date :

Signature



Crédit photos : Antoine Meyssonnier | Design : **advitam** | [advitam.org](http://advitam.org)

Un autre regard  
sur le monde

Fondation nationale  
reconnue d'utilité publique

17, boulevard Jourdan  
75014 Paris